

300 **P** **NP** **DM7**

Projet de construction d'une usine de
fabrication d'engrais à Bécancour 6211-19-019

Montréal, le 27 septembre 2013

Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice du Secrétariat de la commission d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable
Bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

usine-engrais-becancour@bape.gouv.qc.ca

Objet : Construction d'une usine de fabrication d'engrais à Bécancour

Messieurs les commissaires,

C'est avec intérêt que le Conseil patronal de l'environnement du Québec (CPEQ) a pris connaissance des détails du projet de construction et d'exploitation d'une usine d'engrais par IFFCO Canada à Bécancour. Nous vous transmettons par la présente notre mémoire afin de pouvoir le présenter verbalement, lors de la deuxième partie de l'audience, le 1^{er} octobre prochain, en soirée.

Créé en 1992 par des représentants des grands secteurs industriels et d'affaires du Québec, le CPEQ a pour mission de représenter les intérêts de ses membres en matière d'environnement et de développement durable. Le CPEQ représente, de façon unifiée et dans un contexte de développement durable, le point de vue du secteur d'affaires du Québec sur des enjeux importants d'intérêt général et commun, en coordonnant les objectifs de ses membres et en obtenant un consensus raisonnable. Le CPEQ regroupe près de deux cents entreprises et vingt-six associations parmi les plus importantes au Québec qui génèrent plus de 280 000 emplois directs et affichent des revenus combinés de plus de 45 milliards.

1. Commentaires généraux

Le CPEQ appuie le projet d'IFFCO Canada de construire une usine de fabrication d'engrais à Bécancour. LE CPEQ s'intéresse à ce projet dans le contexte des trois dimensions du développement durable. Sur le plan environnemental, le projet respecte la législation applicable en matière d'environnement et il offre une occasion de développer une expertise de pointe dans

le domaine de la réduction et de la valorisation des gaz à effet de serre (GES). Sur le plan économique, ce projet contribuera à réduire nos importations, à accroître notre indépendance en terme d'approvisionnement d'engrais et vitaliser une région. Sur le plan social, ce projet permettra d'intégrer la communauté locale et les communautés autochtones mais aussi de développer une expertise exportable.

Dans le cadre de ce mémoire, nous insisterons particulièrement sur la problématique des émissions de gaz à effet de serre.

Traditionnellement, le CPEQ s'est abstenu de soutenir ou de critiquer des projets particuliers, mais nous considérons que, dans ce cas précis, il est important de défendre un principe important : Si l'usine n'est pas construite ici, elle le sera ailleurs. Comme les émissions de gaz à effet de serre doivent être considérées comme étant une problématique planétaire, il est préférable de construire l'usine ici, où l'hydroélectricité pourra être utilisée, rendant l'usine beaucoup plus performante. Une telle construction apporterait également des bénéfices sur le plan économique et sur le plan social à la région de Bécancour.

Le CPEQ est conscient qu'un projet de cette envergure est de nature à accroître les émissions de gaz à effet de serre au Québec. Cependant, pour le CPEQ, la problématique des changements climatiques constitue un enjeu que l'on doit analyser à l'échelle mondiale et non seulement sur le territoire du Québec. De plus, l'entreprise s'est engagée à mettre en place les meilleures technologies au monde qui ferait de cette usine un modèle exemplaire et qui, sur une base continue, intégrerait les meilleures pratiques pour améliorer son empreinte carbone.

Par ailleurs, nous remarquons que les actions posées par le promoteur s'inscrivent dans une perspective d'acceptabilité sociale. Considérant les efforts déployés, le CPEQ est prêt à donner son appui au projet.

2. Commentaires spécifiques

Comme nous l'avons déjà mentionné, il est évident que la construction et l'exploitation d'une usine de production d'urée constituent un défi à relever en termes d'émissions de gaz à effet de serre (GES) mais qui pourrait devenir une occasion unique pour développer une expertise dans le domaine de la réduction des émissions de GES. Il devient donc primordial de déterminer si les

effets anticipés sont de nature à compromettre la qualité de l'environnement au point où, même en considérant les bénéfices anticipés sur d'autres plans, il ne sera plus possible de justifier le projet. Le CPEQ est d'avis que les efforts déployés par IFFCO Canada afin de limiter les impacts environnementaux sont considérables, efficaces et suffisants.

2.1 Volet environnemental : Les émissions de GES

Dès l'annonce du projet, le CPEQ a constaté que plusieurs critiques ont été émises concernant les impacts environnementaux générés par la fabrication des engrais commerciaux azotés, tels que l'urée. Ce procédé nécessite, entre autre, l'utilisation de gaz naturel, un élément essentiel dans la fabrication de l'ammoniac, un des produits nécessaires à la production.

Nous reconnaissons que la production d'engrais requiert une consommation importante d'énergie et génère des émissions importantes de GES. Selon les plans initiaux, l'usine de Bécancour aurait eu recours au gaz naturel pour alimenter l'équipement nécessaire à la fabrication de l'urée. Cette consommation aurait été en sus de l'utilisation requise par le procédé de fabrication.

Le CPEQ remarque que les plans ont été modifiés et que le promoteur s'est engagé à maximiser l'usage de l'hydroélectricité dans son procédé de production afin de réduire autant que possible les émissions de GES. En utilisant une source d'énergie plus propre, l'empreinte carbone diminuerait et l'usine de Bécancour deviendrait l'une des plus performantes au monde dans l'industrie de l'engrais. En effet, selon la firme Ernst & Young qui a procédé à une analyse comparative entre IFFCO Canada et un scénario de référence, les émissions de GES dégagées à la suite de la production de l'urée par IFFCO Canada seraient environ 30% inférieures à celles du scénario de référence. Dans son analyse, Ernst & Young a considéré que l'urée produite à Bécancour sera distribuée au Québec, en Ontario, dans l'Est des États-Unis et en Europe de l'Ouest, sur la base des plans de commercialisation d'IFFCO Canada. Ainsi, selon l'analyse de cycle de vie, l'usine de Bécancour produirait près de 300 kgCO₂éq. par tonne d'urée de moins que pour le scénario de référence¹ en raison du fait que:

¹ IFFCO Canada, Urea comparative Carbon Footprint, Carbon Footprint Report, étude préparée par la firme Ernst & Young, 4 septembre 2013, page 2.

- L'usine atteindrait une meilleure efficacité énergétique que la moyenne des usines du scénario de référence, donc une consommation réduite de gaz naturel, notamment grâce à l'utilisation accrue d'équipements électriques;
- La faible empreinte carbone de l'électricité québécoise constituerait un avantage, puisqu'elle est destinée à alimenter l'ensemble des équipements électriques sur le site, comparativement aux autres régions exportatrices d'urée;
- Les distances de transport pour la distribution seraient réduites, surtout en Amérique du Nord.

En procédant à des investissements afin d'intégrer l'hydroélectricité, nous percevons une volonté du promoteur de se conformer à toute la réglementation en vigueur et déployer tous les efforts pour atteindre et même surpasser les plus hauts standards de l'industrie. D'ailleurs, afin de minimiser les impacts des émissions de GES au Québec, nous notons que le promoteur collabore avec les innovateurs du Québec afin d'identifier des technologies d'ici qui pourraient permettre de générer sur notre territoire des projets de réduction et des crédits carbone et de valorisation des GES. Cette initiative devrait permettre de soutenir le développement de ce secteur émergent et constituer une occasion unique de positionner le Québec comme chef de file en matière de recherche et de développement dans le domaine de la réduction et de la valorisation des GES.

Nous savons que la cible dont le Québec s'est doté afin de réduire d'ici 2020 ses émissions de GES de 20%, par rapport à ce qu'elles étaient en 1990, constitue une cible très ambitieuse². Il est possible que la construction et l'exploitation de l'usine, combinées avec d'autres facteurs, puissent faire en sorte que le Québec éprouve des difficultés à atteindre sa cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre et ce, même si plusieurs efforts étaient déployés afin de réduire de façon maximale l'empreinte carbone. À cet égard, le CPEQ insiste sur le fait que les gaz à effet de serre ne constituent pas une problématique limitée au territoire québécois.

Dans notre quête visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, il est essentiel d'adopter une approche plus globale et de considérer le phénomène au niveau mondial. Ainsi, comment pouvons-nous prétendre avoir réellement atteint nos objectifs si nous refusons la venue d'IFFCO Canada, mais continuons d'importer de l'urée? Considérant le fait que la production d'urée est encore envisagée à long terme et que la demande mondiale devrait entraîner une production encore plus importante, si le Québec ne devient pas producteur, il maintiendra et augmentera

² Décret numéro 1187-2009, *Adoption de la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec à l'horizon 2020*, Gazette N° 49 du 2009-12-09 Page : 5871. Ce décret qui fixait la cible à 20% qualifiait cette cible « d'ambitieuse » dans ses attendus.

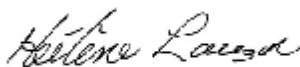
ses importations. L'empreinte carbone au niveau mondial serait donc plus élevée puisque les usines existantes ailleurs dans le monde n'ont pas l'efficacité qu'aurait l'usine projetée et les émissions de GES liées au transport de l'urée ne seraient pas évitées.

En adoptant une approche globale et en procédant à l'analyse du cycle de vie, le CPEQ est d'avis qu'il est plus profitable de produire l'urée en sol québécois, même si elle contribue à augmenter les émissions de gaz à effet de serre de la province. À ce sujet, nous rappelons que le Québec figure avantageusement sur le plan mondial, alors que ses émissions de GES ne représentent que 0,2% des émissions totales³.

Nous estimons qu'il est préférable de capitaliser sur la possibilité de développer une usine très performante sur le plan énergétique plutôt que de maintenir nos importations d'usines moins efficaces et ainsi de favoriser une réduction d'émissions de GES sur le plan mondial plutôt que de tenter à tout prix de réduire les émissions produites au Québec et d'empêcher la venue de cette usine.

3. Conclusion

Le CPEQ réitère son appui au projet de construction d'une usine d'urée à Bécancour. Cette usine pourrait devenir un modèle du genre à travers le monde sur le plan technologique mais aussi sur le plan de sa consommation d'énergie et de la réduction d'émissions de GES en raison du recours à notre hydroélectricité, de la gestion de ses risques et de son insertion dans le milieu en partenariat avec les communautés. Ce projet pourrait de plus nous conférer une occasion unique de nous distinguer en développement une expertise de pointe.



Hélène Lauzon
Présidente directrice générale

FIN DU DOCUMENT

³ Le Québec et les changements climatiques, Un défi pour l'avenir-Plan d'action 2006-2012, juin 2008, page 14

